

MOUHET – PLAN GENERAL DE L'INSTALLATION ET DE SES ABORDS – ECHELLE : 1/2500 ème
 Rayon d'affichage : 600m (soit 1/10 du rayon d'affichage mentionné dans la nomenclature ICPE)
 Communes concernées par le rayon d'affichage : Mouhet (36), Parnac (36), Azéables (23)
 Dans un rayon de 600m de chaque éolienne, on note la présence de cinq plans d'eau, d'une route départementale (RD10a), de chemins ruraux et 3 éoliennes du parc éolien de Bois Chardon



	Espace créé et empierré		Espace boisé		Plan d'eau
	Espace créé temporaire		Espace agricole		Route RD10a

Les cotations sur le plan sont exprimées en mètres

